

Demande de Carte de Séjour Temporaire (CST) mention «Étudiant»

LES DÉMARCHES IMPORTANTES À ACCOMPLIR :

*Vous devez contacter le service
Accueil-Info Etudiants/ Guichet
Unique pour fixer un rendez-vous*

*Munissez vous de votre passeport
et si possible des documents
nécessaires au dépôt de dossier
(voir pièces à fournir)*

Les personnes résidant dans une
commune hors du Grand Nancy
doivent prendre rendez-vous et
déposer leur dossier de titre de
séjour auprès :

- de la Sous-préfecture **ou**
- du Commissariat de Police de
leur ville de résidence **ou**
- de la Mairie si leur ville de
résidence n'a pas de commissariat

3 points importants

1 Dès votre arrivée en France,
une des premières démarches à
effectuer est de confirmer votre
inscription auprès de
l'établissement dans lequel vous
effectuerez vos études.

2 Les étudiants algériens et
étudiant avec visa concours
devront effectuer une demande de
titre de séjour dans les deux mois
suivant leur arrivée en France.

3 Les étudiants avec visa long
séjour doivent envoyer l'attestation
l'OFII- Office Français de
l'Immigration et de l'Intégration, et
les autres documents ([voir fiche
3a](#)) dans les trois mois qui suivent
leur arrivée.

PRES de l'Université de Lorraine

Nancy-Université



Première demande

Les étudiants étrangers avec visa mention « titre de séjour à solliciter »

- **visa concours 313-7 2°**
- **visa étudiant 313-7**
- **visa stagiaire 313-10 1°**

- Le visa **313-7** pour les Algériens
- Le visa **Concours CESEDA 313-7 2°** est valable pour les étudiant dont l'inscription finale et soumis à la réussite au concours postulé. La réussite et acceptation dans l'établissement vous donne le droit de demander votre titre de séjour sans être obligé de repartir dans votre pays pour faire une demande de visa long séjour.
- Le visa **stagiaire CESEDA 313-10 1°** est valable pour ceux qui doivent effectuer un stage dans une entreprise dans le cadre de leur cursus universitaire

Vous devez prendre un rendez-vous dans les 2 mois qui suivent votre arrivé en France. Pour les étudiants qui habitent ou étudient à Nancy, à l'Accueil-Info Étudiants / Guichet Unique et à l'Ile de Saulcy pour ceux qui habitent à Metz.

Si vous habitez dans une autre région ou ville, vous devez effectuer vos démarches auprès de la Préfecture ou commissariat de police, ou mairie de votre lieu de résidence.

Pour prendre rendez-vous, présentez-vous avec votre passeport !

PLUS D'INFORMATION

à l'Accueil-Info Etudiants / Guichet Unique du Pres de l'Université de Lorraine

le Guide Pratique : <http://www.nancy-universite.fr/guide.pratique/fr/indexfr.php>

à **Nancy** - 34 Cours Léopold, 54052 NANCY Cedex - Téléphone : 00 33 (0)3 54 50 54 00
à **Metz** – Maison Alfred Grosser - Ile du Saulcy – 57000 METZ - Téléphone : 00 33 (0)3 87 54 77 77